

Compte-rendu du CSA SPIP du 30 janvier 2024

Jeux Olympiques, médaille d'or de l'endurance pour les SPIP !



L'ordre du jour de ce CSA SPIP était large et fourni, à la suite des demandes d'ajout des organisations syndicales.

→ Préparation des JO : un inquiétant révélateur de la méconnaissance des SPIP par nos bureaucrates !

Après nous avoir indiqué qu'il n'y avait aucune volonté de remettre en cause les congés estivaux des agent.es durant la période des JO, l'administration nous a présenté ses directives.

La DAP annonce froidement et mécaniquement des chiffres.

Elle indique ainsi la **mobilisation de l'ensemble des DFSPIP et de 75% des DPIP**, sans être en mesure de justifier le motif d'une telle mobilisation !

Les DISP Paris et Marseille seront en premier chef concernées par la quasi-totalité des conséquences, avec un taux de présence des personnels des SPIP fixé arbitrairement à 50% ... dont 25% en télétravail, si leur fiche de poste le permet...

L'administration ne semble pas percevoir l'incohérence à demander à un.e collègue de renoncer à ses congés, car sa présence serait indispensable... pour finalement le ou la placer en télétravail pour éviter d'encombrer les transports déjà saturés par la présence des touristes !

Les autres DISP ne seront pas nécessairement épargnées. Au-delà de la situation des directeurs de SPIP, la DAP laisse chaque Directeur et Directrice Inter-régional.e organiser l'effectif minimal requis dans les SPIP pour cet évènement ! Sans être en mesure d'expliquer pourquoi les JO imposeraient des consignes nouvelles pour les congés, sur des sites non concernés directement par des manifestations sportives ! Le **SNEPAP-FSU** a exhorté la DAP à **rappeler les DI zélés, à la raison.**

Les échanges avec les nouveaux représentants de la DAP ont mis en exergue une **méconnaissance du fonctionnement des SPIP**, notamment en période de congés.

Le **SNEPAP-FSU** a rappelé les conséquences de restrictions de congés pour les personnels, avec les contraintes reposant sur les agent.es chargé.es de famille notamment sur cette période (absence de moyens de garde des enfants, congés imposés des conjoint.es).

Le **SNEPAP-FSU** a indiqué que les services ont toujours fonctionné, sur certaines périodes de

l'année (été, fêtes de fin d'année), à effectif restreint, sans nuire à la continuité du service public. Plutôt que de bloquer la moitié des personnels, arbitrairement et sans réflexion, le **SNEPAP-FSU** a appelé l'administration à partir des missions à accomplir et des organisations déjà existantes, notamment des permanences de service.

A ce jour, la DAP n'est pas non plus en mesure de préciser les **critères d'octroi de la prime** évoquée pour les personnels mobilisés. Le **SNEPAP-FSU** a souligné le risque d'inégalités de traitement entre les personnels travaillant à cette période.

Par ailleurs, pour l'organisation des JO, la **DAP a obtenu 15.6 Équivalents Temps Plein Travaillé (vacataires)** qui sont répartis à l'administration centrale, l'ATIGIP et en DISP... Les personnels sur les terrains, submergés au quotidien par une charge de travail croissante, apprécieront où l'administration fixe ses priorités de recrutement !

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024 ou l'absence de dispositions en faveur des SPIP !**

S'agissant des créations de postes, le PLF n'a prévu **que 20 créations de postes de CPIP sur les 132 ouverts au concours 2024**, liées à l'ouverture de nouveaux établissements... Comme d'habitude, la focale porte sur les milieux fermés plutôt que sur une réflexion d'ensemble sur les SPIP.

Interpellée sur son engagement de retravailler en **2024 sur les organigrammes de référence**, l'administration a botté en touche, renvoyant aux 1 500 postes déjà créés par le passé, évoquant que ce sujet pourra peut-être être ré-évoqué en 2025 ...

Des directeurs et directrices des services à la DAP ont changé, et ne se sentent pas tenues par les engagements pris pourtant par le DAP, toujours en poste !

Apprécions l'ambition de notre administration pour nos services !
Inutile d'attendre des renforts, pourtant légitimes, comme l'a rappelé le **SNEPAP-FSU**.

→ **Label qualité**

L'expérimentation a commencé en mars 2023 avec 18 SPIP volontaires. L'administration en tire un bilan positif, avec une offre d'actions collectives supérieure à l'existant... semble t'il (faute de recueil établi les années précédentes).

L'expérimentation se poursuit en 2024, en s'élargissant à d'autres SPIP.

Pour le **SNEPAP-FSU**, certaines actions conduites relèvent manifestement du champ de compétence des personnels en SPIP et ne devraient pas être externalisées. Les stages violences au sein du couple représentent ainsi 22% des actions menées dans le cadre du label qualité...

Sur l'évaluation des actions menées par le prestataire privé, si le temps dévolu est reconnu par l'administration, il ne sera nullement compensé par un renfort RH des SPIP... Les citrons (comprenez les DPIP...) continueront d'être pressés ! Les outils d'évaluation demeureront identiques.

→ Relations SPIP-Forces de sécurité intérieure (FSI)

Certains SPIP connaissent des interpellations régulières des personnes suivies, dans l'enceinte du SPIP !

Sur ce point, l'administration a rappelé qu'il est établi de longue date, qu'elles doivent se dérouler aux abords du SPIP, et non au service, afin de sécuriser les personnels. Sensibiliser régulièrement les magistrats, les parquets notamment, a évidemment une incidence.

Un protocole national serait en cours d'élaboration entre les ministères de la justice et de l'intérieur.

L'administration a rappelé l'importance de protocoles locaux entre SPIP et FSI afin de définir leurs interventions rapides en cas d'incidents et les modalités de partage d'informations efficient en vue de la protection des victimes.

→ Les fiches Agent.e de Surveillance Electronique /Pôle Centralisateur de Surveillance Electronique

A l'automne 2023, la DAP a organisé 2 groupes de réflexion composés de façon pluridisciplinaire.

L'administration a indiqué que les 4 séances de travail ont abouti à 4 projets de fiches de poste : 1 ASE et 3 PCSE (agent.e centralisateur, responsable PCSE, adjoint.e PCSE) dans le but de valoriser la filière et d'harmoniser les pratiques.

Si le **SNEPAP-FSU** est satisfait de ces avancées, il rappelle toutefois le nécessaire renfort des équipes pour les traduire sur les terrains.

A la demande des OS, enfin entendues, la DAP s'est engagée à avancer de concert avec les représentant.es des personnels sur ces sujets. Deux réunions multilatérales sont fixées en mars au sortir du CSA.